

COMITE D'INFORMATION SUR L'ÉOLIEN DE STE SOPHIE ET ST FERDINAND

Ce 18 septembre 2005

267

DC1

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans
la MRC de L'Érable

6211-24-020

MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DE LA FAUNE

Monsieur Mario Bouchard,

Sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines

5700 4^{ième} Avenue ouest B401

Charlesbourg Québec G1H 6R1

Note :

Le présent document ne constitue pas un mémoire mais une brève réponse à la demande de commentaires formulée par le ministre Pierre Corbeil à l'attention de toute personne intéressée par le projet de règlement.

Les citoyens de Ste Sophie d'Halifax et de St Ferdinand dans la MRC de l'Érable au Centre du Québec sont représentés par notre Comité d'information sur l'Eolien. Ce comité a été constitué pour recueillir toutes les informations sur cette ressource et son implantation possible sur notre territoire. Nous avons présenté d'une façon objective les informations reçues et nous avons tenu une séance d'information générale publique pour diffuser l'information et recueillir le pouls de la population, le 12 septembre dernier.

Résultat de la consultation populaire :

La population de Ste-Sophie d'Halifax et de St-Ferdinand ne veulent pas du projet sous la forme actuellement proposée :

- 1) Il favorise les intérêts des promoteurs en majorité étrangers
- 2) Le dédommagement aux propriétaires terriens est insuffisant
- 3) Seuls les propriétaires du terrain convoité sont dédommagés hors les voisins subissent eux aussi des conséquences.
- 4) Il n'y a aucune proposition de compensation à la municipalité pour la réparation et l'entretien des chemins, car la construction et l'entretien des éoliennes sollicitant et abîmant continuellement les chemins entraîneront une hausse des taxes de la municipalité.
- 5) Le promoteur n'a aucune restriction sur l'impact visuel ni l'impact sur la santé humaine ou animale ni de nécessité de protéger les propriétaires riverains.

Analyse du "Projet de règlement et règlement sur le second bloc d'énergie éolienne"

À la lecture du projet de règlement, plusieurs points nous étonnent :

Nous citons :

"ce projet de règlement n'a pas d'impact direct sur les citoyens"

Un projet s'implante chez nous, sur nos propriétés, et nous ne sommes pas concernés?

Il est évident d'emblée que nous ne sommes pas appelés à être participants aux projets et que seuls les promoteurs étrangers peuvent participer!

Ce qui est certain c'est que nous en aurons que les impacts indirects : nuisances visuels et sonores, impact faunique et agricole, entretien des routes, poussière, bruits et déboisement.

Nous avons eu l'exemple de la première vague dans la Gaspésie et Bas St - Laurent. Le taux d'insatisfaction est très élevé. Suites aux commentaires, on aurait pu s'attendre à une révision de l'encadrement or rien n'a changé pour la deuxième vague.

" investissements manufacturiers structurant au Québec correspondant à un minimum de 60% des coûts globaux incluant l'installation des éolienne.. "

Or les génératrices (turbines) et le système de contrôle et gestion représentent 60% des coûts de l'éolienne et sont fabriqués aux États Unis ou en Europe

"Par l'apport du projet au développement économique des communautés locales et autochtones"

Les promoteurs n'incluront pas plus dans les offres qui seront déposées que ce que ne l'exigera le décret. Ce qui est trop minime pour qu'un tel projet soit socialement acceptable.

COMITE D'INFORMATION SUR L'ÉOLIEN DE STE SOPHIE ET ST FERDINAND

Les citoyens de Ste-Sophie d'Halifax et de St-Ferdinand se posent les questions suivantes :

- 1) Quel est ce type de marchandage qui se passe pour les terres d'exploitation fait en catimini par les promoteurs?
- 2) Pourquoi y a t'il des négociations entre le promoteurs et les propriétaires terriens allant jusqu'à faire valoir une compétition entre les propriétaires voisins?
- 3) Pourquoi les promoteurs font signer des contrats aliénant les droits des propriétaires fonciers au lieu de les rendre partenaires. Les promoteurs peuvent aller jusqu'à revendre ce droit sans que le propriétaire ne soit consulté ni autrement compensé.

Après avoir rencontré le promoteur plusieurs questions restent sans réponse, Pourquoi l'impact final des projets éoliens est-il subit par les propriétaires et les municipalités sans qu'ils ne participent ni ne puisse orienter le développement et la forme des constructions?

Qui démantèlera les structures érigées qui ne seront plus exploités pour quelques raisons que ce soit? Qui s'occupe de remettre les chemins en état et de les entretenir pendant la construction et après?

Les agriculteurs sont-ils les autochtones d'aujourd'hui dont on veut s'approprier les terres parce que tout d'un coup ils sont assis sur une mine d'or!!!?

Les terres avoisinantes perdront-elles de la valeur marchande car des éoliennes auront un impact visuel trop important?

Notre vision

- 1) Il devrait y avoir un partenariat entre les promoteurs et les propriétaires ou communautés touchés par le projet où celui-ci veut s'implanter.

COMITE D'INFORMATION SUR L'ÉOLIEN DE STE SOPHIE ET ST FERDINAND

- 2) Nous remarquons que le premier décret a amené un degré d'insatisfaction dans les régions où les projets se sont concrétisés et nous devrions apprendre des erreurs commises pour améliorer la vision pour les projets futurs.
- 3) Nous avons pris connaissance du mémoire de la CGIRE 17 mars 2005 et abondons dans son questionnement et ses recommandations.
- 4) Nous sommes en faveur d'un développement éolien durable mais intégré au développement et à la croissance de la région où cette ressource lui permet de s'implanter. Il faut d'emblée un partenariat avec les ressources locales.
- 5) Ce partenariat devra permettre des retombées économiques appréciables pour la région ciblée. Ainsi qu'une harmonisation et intégration au paysage et aux activités régionales.
- 6) Notre analyse nous amène à privilégier un modèle coopératif comme cela c'est déjà fait dans le monde civilisé. Coopératives regroupant les usagers d'électricité propriétaires fermiers et forestiers les propriétaires riverains, leurs municipalités etc. Les coopératives régionales devraient pouvoir participer et concourir au même droit que tous les autres aux imminents appels d'offres .
- 7) A la rigueur un bloc important d'au moins 25% des 2000 mégawatts devrait être réservé à de tels projets coopératifs expérimentales et structurants
- 8) De plus, il faut une vision à long terme de ce qui sera implanté, son entretien et finalement son remplacement.
- 9) L'appel d'offre devrait permettre à de petits projets de 3MW et plus de soumissionner, s'ils favorisent les communautés locales.

Conclusion

Nous sommes persuadés monsieur le ministre d'avoir répondu de façon adéquate à votre demande de commentaires .

Nous sommes également convaincus que notre intervention est pertinente et que vous agirez en conséquence. C'est à dire que vous modifierez votre projet de règlement et que vous allez inclure des engagements formels qui répondent à nos attentes et à celles de l'ensemble de la population québécoise, qui est propriétaire d'Hydro-Québec et dont le présent gouvernement est le représentant responsable.

Veillez agréer, monsieur, nos salutations distingués,

Le Comité d'information sur l'Eolien de Ste-Sophie d'Halifax et St-Ferdinand
Représentant Daniel Vigneault, président

c.c. Madame Sylvie Roy, Députée Lotbinière Mégantic, ADQ

9. Règlements MRC restrictifs

Les inconvénients reliés aux « *prix concurrentiels* » amènent notre communauté à refuser des éoliennes sous la forme actuellement proposée. Il a fallu agir. Pour se protéger de projets risquant ces mauvaises conditions, nous avons demandé à notre MRC de mettre en place un règlement si stricte qu'un promoteur ne pourra pas s'y faufiler. (C'est dommage que nos instances près de nous soient rendues à bloquer notre ~~instance~~, le gouvernement.) Cependant nous savons que ce règlement reste une carte d'invitation pour qu'un promoteur ouvre sa transparence et établisse un échange respectueux avec les propriétaires fonciers et la municipalité.

10. Notre vision

10.1 Nous remarquons que le premier décret a amené un degré d'insatisfaction dans les régions où les projets se sont concrétisés et nous devrions apprendre des erreurs commises pour améliorer la vision pour les projets futurs.

10.2 Nous avons pris connaissance du mémoire de la CGIRE 17 mars 2005 et abondons dans son questionnement et ses recommandations.

10.3 Le promoteur pourrait favoriser un dialogue transparent et offrir des compensations équitables et justes à chaque propriétaires fonciers

10.4 Le promoteur devrait offrir des compensations équitables et justes à la municipalité pour la réparation et l'entretien des chemins.

10.4 Nous sommes en faveur d'un développement éolien durable mais intégré au développement et à la croissance de la région où cette ressource lui permet de s'implanter. Il faut d'emblée un partenariat avec les ressources locales.

Nous désirons que ce ne soit pas seulement le levier économique du promoteur qui dirige ces projets en manipulant la désinformation, en agissant par l'isolement. Mais plutôt l'échange équitable et respectueux en faveur d'un développement durable.

- ④ Durable signifiant, accueilli par la communauté, ensuite appuyée par celle-ci donc présent avec le promoteur lors des études d'emplacement et des ententes. Ensuite la communauté est disponible face aux alinéas lors de l'installation mais aussi enclin à collaborer lors de la vie utile de l'éolienne.
- ④ Durable afin que les communautés qui vivront à côtés des éoliennes, de leurs avantages et inconvénients, soient aptes à poursuivre leur développement, à conserver ses attraits à offrir des plus values à ces citoyens. Ce partenariat devra donc permettre des retombées économiques appréciables pour la région ciblée. Ainsi qu'une harmonisation et intégration au paysage et aux activités régionales.
- ④ Durable aussi pour connaître la vision à long terme de ce qui sera implanté, son entretien et finalement son remplacement. Pour éviter que nos municipalités soient des parcs d'essai laisser de côté s'il y a des écueils dans quelques années. La mise à jour doit être conditionnelle à l'occupation sinon une démolition complète pour ne garder aucune trace inutile ou nuisible.

10.5 Les citoyens et les citoyennes concernés par l'éolien souhaitent contribuer au développement de leur région, la prise en charge par le milieu nous semble être la meilleure solution à long terme. Pour ce faire nous vous proposons de séparer en deux parties le bloc de 2000 MW, tel que présenté dans l'actuel projet. Une première partie de 1250 MW aux conditions qui sont dans l'actuel projet de règlement et un second bloc de 750 MW réservé pour des projets qui serait en partenariat et majoritairement avec les résidents d'une région administrative où serait implanté le parc éolien. De cette façon il sera concevable de garder au Québec le plus de retombées économiques possibles.

11. Conclusion

Nous sommes persuadés monsieur le ministre d'avoir répondu de façon adéquate à votre demande de commentaires.

Nous sommes également convaincus que notre intervention est pertinente et que vous agirez en conséquence. C'est à dire que vous modifierez votre projet de règlement et que vous allez inclure des engagements formels qui répondent à nos attentes et à celles de l'ensemble de la population québécoise, qui est propriétaire d'Hydro-Québec et dont le présent gouvernement est le représentant responsable.

Les citoyens et les citoyennes des municipalités de Ste-Sophie-d'Halifax et de St-Ferdinand souhaitent contribuer au développement de leur région, la prise en charge par le milieu nous semble être la meilleure solution à long terme. Pour nous permettre de contribuer et de participer au développement de parcs éoliens. C'est une formule de partenariat qui pourrait regrouper la municipalité, le promoteur et les propriétaires fonciers. Un modèle de coopérative de vent pourrait être étudié. Ainsi de cette façon, on donnerait la chance au milieu de se prendre en main et de garder au Québec le plus de retombées économiques possibles, tout en gardant l'harmonie dans nos milieux de vie. Car, il faut le préciser, les parcs éoliens feront partis de l'héritage que les décideurs du Québec d'aujourd'hui vont laisser à ceux et celles qui nous succéderont.

Le comité d'information sur l'Éolien

Daniel Vigneault Président

Chantal Mathieu, vice-présidente

Monique Brunet, secrétaire

Denis Bazin, administrateur

Nancy Beaudoin Administratrice

Raymond Charland, administrateur

Francine Charland, représentante du conseil municipal de Ste-Sophie d'Halifax

Clermont Tardif Représentant du Conseil municipal de St-Ferdinand